

Budget
primitif
2022

—
Budget principal
et budget annexe
Parking Poincaré

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET PARKING POINCARE

Conseil municipal du 29 mars 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 8 mars 2022 a permis d'évoquer les orientations budgétaires de la municipalité et de rappeler la situation financière de la ville (dotations, dette, dépenses de personnel...), tout en évoquant le contexte macro-économique dans lequel prend place la stratégie financière communale (Plan de Relance, crise sanitaire, réforme de la fiscalité locale...)

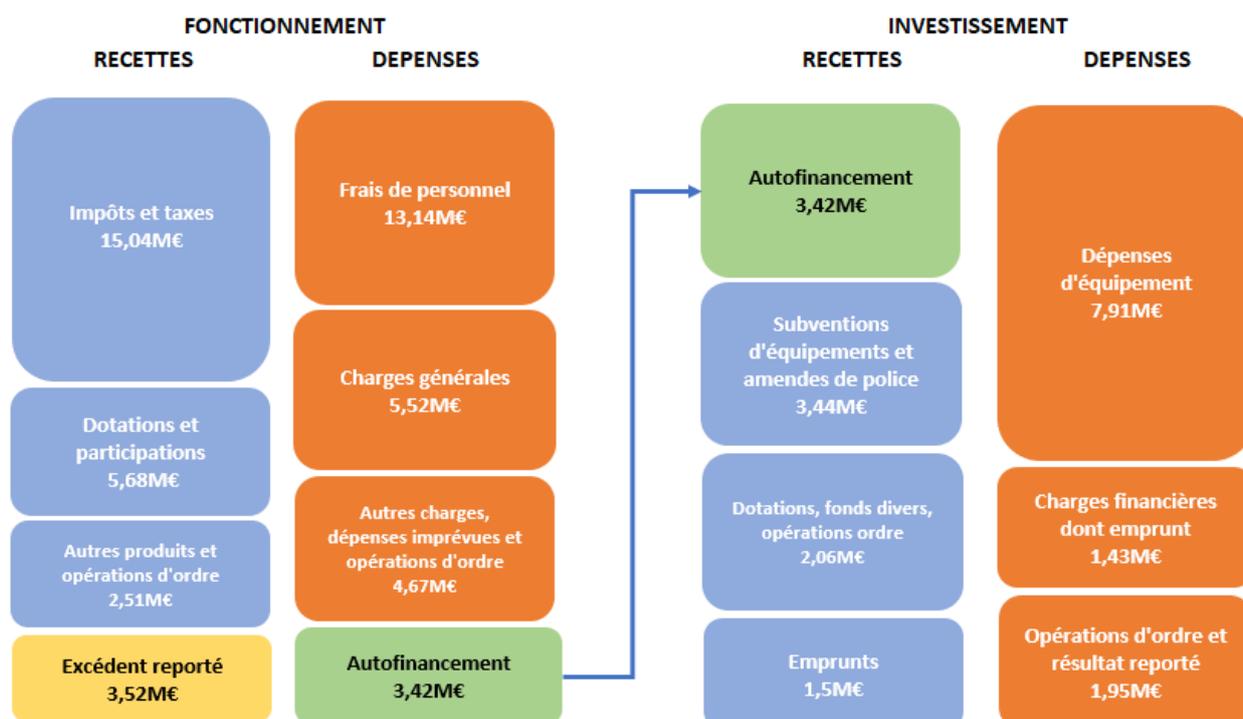
Le présent rapport de présentation du budget primitif 2022 expose plus précisément les inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2022 pour le budget principal et le budget annexe Parking Poincaré

Le budget principal

I. Présentation générale du budget

Le budget 2022 de la commune de Toul s'équilibre en dépenses et en recettes à 38 050 822 €.

Fonctionnement	26 757 597 €
Investissement	11 293 225 €



II. Section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 26 757 597 € répartis entre les dépenses réelles (22 464 869 €) et les opérations d'ordre (4 292 728 €).

Malgré la forte inflation constatée, la hausse des dépenses de personnel et le maintien du soutien aux associations, le montant total des dépenses réelles de fonctionnement reste relativement stable entre les prévisions budgétaires 2021 et 2022.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal)

	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022	EVOLUTION
011 - Charges à caractère général	5 447 753 €	5 511 783 €	1,2%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	12 900 000 €	13 141 284 €	1,9%
014 - Atténuation de produits	4 000 €	4 000 €	0,0%
65 - Autres charges gestion courante	2 186 184 €	2 225 665 €	1,8%
Subvention d'équilibre CCAS	1 414 700 €	1 415 000 €	0,0%
Subventions associations et écoles privées	459 358 €	519 990 €	13,2%
66 - Charges financières	470 000 €	437 636 €	-6,9%
67 - Charges exceptionnelles	126 896 €	40 049 €	-68,4%
68 - Dotations aux provisions	53 500 €	45 000 €	-15,9%
022 - Dépenses imprévues	1 516 231 €	1 059 452 €	-30,1%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 704 564 €	22 464 869 €	-1,1%

Les **charges à caractère général** augmentent légèrement entre le BP total 2021 et le BP 2022 (+1,2%) et restent à des niveaux similaires aux années pré-COVID. En effet, les efforts quotidiens réalisés pour maîtriser ce chapitre de dépenses permettent d'absorber en partie l'inflation qui a un réel impact sur les coûts d'entretien, de fournitures, de maintenance ou encore d'énergie. En parallèle, la Ville continue d'offrir une offre de service importante aux Toulois, à mener de nombreux travaux en régie, tout en offrant une saison culturelle importante qui renforce l'attractivité de Toul avec la poursuite des événements autour des 800 ans de la Cathédrale, La Lorraine est Formidable etc.

Les dépenses d'énergie devraient rester maîtrisées en 2022 grâce notamment à un prix fixe du gaz jusqu'en juin 2023 et la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments et des points lumineux (éclairage public et intérieur). Toutefois, le récent conflit en Ukraine entraîne une forte tension sur le secteur énergétique, et des ajustements pourraient être nécessaires au cours de l'année afin de s'adapter à la situation.

Décomposition des principales charges à caractère général

	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022	EVOLUTION
Fluides et carburants	1 342 610 €	1 359 900 €	1,3%
Entretien et réparation	388 608 €	389 818 €	0,3%
Maintenance	184 020 €	190 524 €	3,5%
Assurances	274 637 €	292 139 €	6,4%
Impôts et taxes	95 885 €	96 510 €	0,7%
Autres services extérieurs*	1 403 583 €	1 344 056 €	-4,2%
Crédit bail et locations mobilières	270 282 €	307 259 €	13,7%
Autres charges (fournitures, prestation de service...)	1 488 129 €	1 531 577 €	2,9%

**Intègrent notamment les ordures ménagères, animation CAL, frais de télécommunication, balayures, spectacles salle de l'Arsenal, les frais de contentieux, feu d'artifices, transports collectifs, Son et Lumière, jumelage etc.*

A noter que la Ville réalise un nombre important de travaux en régie et dont les dépenses s'inscrivent initialement en fonctionnement avant d'être intégrées en investissement pour valoriser ces travaux. Pour 2022, on retrouve notamment les travaux en régie suivants : Aménagement du parking Poincaré, créations des jardins CC Jules Ferry et labyrinthe des petits fruits, réhabilitation voirie (rues loge des gardes, Aristide Briand, Albert 1^{er}, Pépinière, Kennedy...), cour d'école Jeanne d'Arc, rampe d'évacuation la Louvière, portails jardins familiaux, clôtures Hôtel de Ville, mise en conformité électrique de divers bâtiments etc.

Les **charges de personnel et frais assimilés** représentent 49,1% des dépenses totales de fonctionnement soit 13 141 284 €.

Les dépenses prévisionnelles de personnel sont en hausse de 1,9% par rapport au budget total 2021. Cette hausse intervient après une forte baisse en 2020 (-2,92%) suivit d'une stagnation en 2021, et s'explique notamment par :

- la mise en place effective de la réorganisation de la collectivité en mars 2021 (nombreux recrutements retardés par la crise sanitaire et la pénurie de main d'œuvre sur certains métiers)
- les réformes nationales et notamment le soutien du pouvoir d'achat des plus bas salaires et Catégorie C pour 150 000 € (bonification d'ancienneté, révision des indices de début de carrière, modification de l'organisation des carrières et des échelles de rémunération)
- le glissement vieillesse technicité pour 55 000 €
- les mesures internes visant à lutter contre la précarité et notamment une hausse des régimes indemnitaires pour 58 000 € et également la pérennisation des agents contractuels de Catégorie C.

L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT total) au 31 décembre 2021 s'élève à 327,31 contre 329,07 en 2020. L'ETPT prévisionnel des personnels en 2022 ne devrait pas substantiellement évoluer mais pourrait connaître une légère hausse.

Les **autres charges de gestion courante** sont en hausse de 1,8% par rapport à l'année 2021 et réintègrent les inscriptions budgétaires des subventions aux associations à un niveau similaire aux années d'avant crise sanitaire. En effet, dans une logique de bonne gestion et après une période de dialogue et d'échanges sur les actions menées par les associations en 2020 et 2021, la municipalité avait décidé d'ajuster à la baisse le montant des subventions versées à certaines associations puisque leurs actions et leurs dépenses avaient été impactées. Pour 2022, le montant proposé des subventions aux associations s'élève à 393K€ avec l'accompagnement financier pour les associations intégrant des sportifs de haut niveau. De plus, la Ville a souhaité montrer toute sa solidarité au peuple ukrainien en contribuant à hauteur de 5K€ au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales afin de venir en aide aux victimes du conflit en Ukraine.

Enfin, la subvention d'équilibre du CCAS est maintenue à un niveau similaire à 2021 et s'élève à 1 415 000 € afin de permettre à la structure d'assurer ses missions en matière d'action sociale tout en poursuivant les réhabilitations des résidences séniors.

Les **charges financières** prévisionnelles sont en baisse de 6,9% par rapport à 2021 (-32K€) avec une inscription de 437 363 €. On peut constater plusieurs éléments sur les charges financières de l'exercice 2022 :

- Une diminution mécanique des charges d'intérêts se poursuit en parallèle du désendettement de la Ville puisque les intérêts sont basés sur le capital restant dû et que l'encours de dette a diminué.
- Malgré l'emprunt souscrit en 2021, les charges continuent à diminuer.
- La hausse du taux du Livret A au 1^{er} février 2022 représente un coût supplémentaire d'environ 15K€.

Les **dotations aux provisions** affichent une prévision de 45K€ afin de provisionner pour le contentieux dit de l'affaire Rabo d'Or.

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement atteignent un montant prévisionnel de 26 757 597 € réparties entre les dépenses réelles (22 361 877 €) et les opérations d'ordre (873 000 €).

Le solde du résultat reporté en section de fonctionnement s'élève à 3 522 720 € soit une hausse de 9,5% par rapport au budget 2021 (3 216 451 €).

Les points clés sur les recettes de fonctionnement de 2022 :

- Une hausse prévisionnelle des recettes de 1,1% par rapport au BP total 2021
- Poursuite du dynamisme de la fiscalité directe avec la revalorisation des bases fiscales de 3,4%
- Les produits des services devraient retrouver un niveau d'avant crise sanitaire
- Stabilisation des dotations et participations
- Reprise des provisions liées au contentieux sur les travaux de la Salle de l'Arsenal

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (budget principal)

	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022	EVOLUTION
013 - Atténuation de charges	116 242 €	115 350 €	-0,8%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 036 575 €	1 120 371 €	8,1%
73 - Impôts et taxes	14 608 960 €	15 046 744 €	3,0%
<i>Fiscalité directe</i>	8 528 444 €	8 813 939 €	3,3%
<i>Reversements de fiscalité</i>	5 437 105 €	5 497 105 €	1,1%
<i>Fiscalité indirecte</i>	643 410 €	735 700 €	14,3%
74 - Dotations et participations	5 582 134 €	5 678 833 €	1,7%
<i>Dotations</i>	4 276 275 €	4 287 133 €	0,3%
<i>Compensations</i>	794 963 €	830 000 €	4,4%
<i>Subventions et participations</i>	485 275 €	536 700 €	10,6%
75 - Autres produits gestion courante	182 220 €	202 900 €	11,3%
76 - Produits financiers	50 €	25 €	-50,0%
77 - Produits exceptionnels	592 868 €	150 155 €	-74,7%
78 - Reprise sur provisions	0 €	47 500 €	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	22 119 049 €	22 361 877 €	1,1%

Les **atténuations de charges** qui intègrent notamment les chèques déjeuner et les remboursements des indemnités journalières, restent stables par rapport à 2021 avec une prévision de recettes de 115K€.

Les **produits des services, du domaine et ventes diverses** qui avaient été fortement impactés en 2020 et 2021 avec la crise sanitaire et les fermetures de certains services (Cinéma, Patinoire...), devraient atteindre environ 1,12M€ en 2022. A noter que les recettes liées au Parking Poincaré seront désormais intégrées dans le budget annexe, soit environ 45K€ par an.

Dans un contexte inflationniste, la Ville de Toul a fait le choix de maintenir une tarification très favorable de ses services proposés à la population (restauration scolaire, cinéma, activités jeunesse...).

Les **impôts et taxes** devraient bénéficier d'un fort dynamisme sans avoir recours au levier fiscal. En effet, avec la revalorisation des bases fiscales au niveau national à hauteur de 3,4% en 2022, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties devrait connaître une augmentation d'environ 300K€.

Le total des produits de la fiscalité représente 67,3% des recettes réelles de fonctionnement avec une prévision qui s'élève à 15 046 744 €.

Bien que Toul reste très attractive, une baisse des produits issus de la taxe additionnelle sur les droits de mutation est prévue en 2022 puisque le marché immobilier devrait connaître un ralentissement après 2 années exceptionnelles.

Décomposition des principaux produits fiscaux

	BP 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties*	8 650 000 €
Attribution de compensation	5 277 105 €
Taxe additionnelle sur droits de mutation	400 000 €
Dotations de solidarité communautaire	220 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	220 000 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	148 639 €
Taxe sur la publicité extérieure	67 000 €
Taxe sur les pylônes électriques	46 700 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15 300 €

*Dont versement estimé coefficient correcteur

Les reversements de fiscalité entre la CC2T et la commune de Toul devraient rester à des niveaux similaires et même augmenter avec l'abondement de 200K€ sur l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire.

Les **dotations et participations** représentent 25,4% des recettes réelles de fonctionnement avec une inscription prévisionnelle de 5 678 833 € dont les dotations de l'Etat (DGF) estimées à hauteur de 4 216 810 € et les allocations compensatrices de taxes foncières avec notamment la part issue des exonérations sur les locaux industriels (environ 768 547 €)

La dotation forfaitaire devrait connaître un écrêtement d'environ 50K€ et une hausse d'environ 15K€ avec l'augmentation de la population constatée au 1^{er} janvier 2022, soit une perte nette estimée à 35K€. En parallèle, les dotations de péréquation (DSU et DSR) devraient augmenter d'environ 48K€.

Le BP2022 intègre également une recette de 100K€ correspondant à une subvention DPV obtenue en 2020 pour la réhabilitation de la crèche Roger Rolin.

Décomposition des principales dotations et participations

	BP 2022
Dotation de solidarité urbaine	2 445 000 €
Dotation forfaitaire	1 330 000 €
Allocations compensatrices	830 000 €
Dotation de solidarité rurale	346 000 €
Subventions CSC	290 000 €
Subventions (crèches R.Rolin, 800 ans...)	150 000 €
Dotation nationale de péréquation	102 000 €

Les **autres produits de gestion courante** sont estimés à 202K€ pour 2022 et se composent de diverses recettes issues des locations (logements communaux, casemates, Salle Arsenal...) et des redevances d'occupation. Ce chapitre avait été impacté en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire, ce qui explique la hausse prévisionnelle de 11% entre 2021 et 2022.

Les **produits exceptionnels** intègrent notamment les recettes liées aux remboursements des arrêts maladie par les assurances.

Les **reprise sur provisions** atteignent 47 500 € et correspondent à des reprises suite à la fin du contentieux sur les travaux de la Salle de l' Arsenal (passé par une médiation – délibération du 02/02/2021).

c. Autofinancement prévisionnel

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés précédemment, le budget principal dégage un autofinancement prévisionnel global de 3 419 728 €, en augmentation de 46,4% par rapport à 2021.

III. Section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement atteignent 11 293 225 € et représentent 29,7% des inscriptions budgétaires du budget principal. Les dépenses se répartissent entre les dépenses réelles (9 432 075 €), les opérations d'ordre (1 173 000 €) et le résultat d'investissement reporté (778 179 €).

Le montant des reports intégré dans le budget 2022 atteint 1 459 007 €. Ce niveau élevé s'explique notamment par le lancement de grands travaux dans une année 2021 encore soumise à la crise sanitaire qui a eu pour conséquence de retarder le lancement des projets (confinement, pénurie de matériaux, allongement des délais de livraison, difficulté à obtenir les factures des fournisseurs...). Parmi les restes à réaliser, on retrouve notamment la couverture des terrains de tennis (646K€), le local poissonnerie (184K€), les études planchers du musée (76K€) et conformité électrique de la cathédrale (67K€) les panneaux d'information (61K€).

Les inscriptions budgétaires traduisent la volonté de poursuivre une politique d'investissement dynamique et ambitieuse en lien avec les engagements du mandat.

Ainsi, les opérations couvrent un large spectre pour dynamiser et améliorer la vie des toulousains avec d'importants travaux sur l'habitat, le cadre de vie, la pratique sportive, la sécurité via la vidéoprotection, l'éducation/enfance, ou encore la transition écologique avec la rénovation énergétique des bâtiments, la gestion des eaux de pluie dans les projets, la création de jardins... Et tout en continuant à préserver la richesse du patrimoine culturel et historique de Toul.

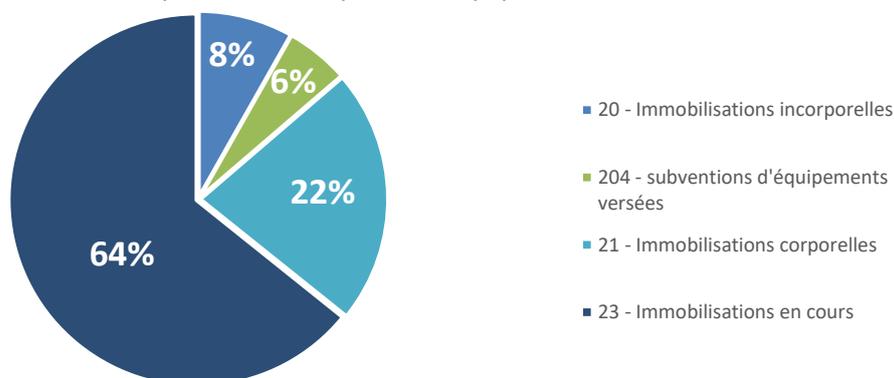
Certains projets présentés font l'objet d'inscriptions dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et sont donc budgétés sur plusieurs exercices. Une mise à jour de ce PPI dans ses autorisations de programme et crédits de paiement est également présentée lors du conseil municipal du 29 mars.

Evolution des dépenses réelles d'investissement (budget principal)

	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022 y/c RAR	EVOLUTION
20 - Immobilisations incorporelles	668 740 €	644 474 €	-3,6%
204 - subventions d'équipements versées	833 788 €	435 362 €	-47,8%
21 - Immobilisations corporelles	1 478 595 €	1 752 514 €	18,5%
23 - Immobilisations en cours	1 849 416 €	5 077 738 €	174,6%
10 - Dotations, fonds divers	3 793 €	38 842 €	924,2%
13 - Subventions d'investissement	1 600 €	0 €	-100,0%
16 - Remboursement d'emprunts	1 333 319 €	1 293 146 €	-3,0%
26 - Participations et créances rattachées	25 €	0 €	-100,0%
020 - Dépenses imprévues Invest	164 663 €	100 000 €	-39,3%
Total des dépenses réelles d'investissement	6 333 938 €	9 342 075 €	47,5%

Les dépenses d'équipement représentent 7,9M€ dont 6,45M€ de crédits nouveaux et s'élèvent à un niveau qui n'a plus été atteint depuis l'exercice 2013 avec la construction de la Salle de l'Arsenal.

Composition des dépenses d'équipement



Les **immobilisations incorporelles** intègrent 317K€ de crédits nouveaux avec les diverses études préalables aux travaux et notamment pour la réhabilitation des planchers du musée (96K€), la délimitation du site patrimonial remarquable (78K€), les vitraux des bas-côtés Sud de la Cathédrale (70K€) la conformité électrique de la cathédrale (67K€), la

révision du beffroi (61K€), les études pour la chapelle des évêques (32K€), la crèche Roger Rolin (27K€), la couverture des terrains de tennis (26K€)

Les **subventions d'équipements versées** se composent essentiellement de la participation de la Ville à la concession d'aménagement avec la SEBL à hauteur de 300K€ notamment pour réaliser les travaux de réhabilitation de la Porte de Metz. Enfin, les subventions habitat dans le cadre des dispositifs Couleurs de Quartiers et OPAH-RU représentent 122K€.

Les **immobilisations corporelles** sont en hausse de 18% et représentent 22% des dépenses d'équipement pour 2022. Ce chapitre reprend les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine de la Ville (véhicules, matériel, outillage, mobilier...). Enfin, le chapitre intègre les dépenses telles que le réaménagement du Street Park Marie & Mathias (198K€), le local poissonnerie (191K€) une enveloppe de 100K€ pour le renouvellement du parc de véhicule en ayant recours autant que possible aux véhicules propres, le renforcement de l'éclairage public (90K€), les acquisitions foncières à EPFGE (89K€), la création du studio de musique (49K€), la requalification de l'éclairage public place des Trois Evêchés (46K€)...

Les **immobilisations en cours** connaissent une forte hausse par rapport à 2021 et traduisent l'ambition de la municipalité en matière d'investissement avec des inscriptions budgétaires à hauteur de 5M€.

Parmi les dépenses prévisionnelles proposées au BP2022, on y retrouve notamment :

- L'aménagement du site du Champ de Foire : 1,25M€
- Travaux de couverture de 2 terrains de tennis : 653K€
- Phase 1 des travaux de sécurisation des planchers du musée : 594K€
- Mise en conformité électrique de la Cathédrale : 470K€
- Travaux de rénovation énergétique dans divers bâtiments municipaux (dispositif intracting) : 376K€
- Aménagement du beffroi de la tour sud de la cathédrale et travaux campanaires : 354K€
- Concession d'aménagement avec notamment le lancement des travaux sur l'immeuble Porte de Metz : 300K€
- Travaux de reprise de la toiture de la Salle de l'Arsenal : 205K€
- Aménagement du secteur Cugnot-Poirot : 159K€
- Phase 1 des travaux de requalification du secteur République : 150K€
- Travaux de réhabilitation du parking cours Poincaré : 133K€
- Poursuite de l'extension du système de vidéo-protection : 107K€
- Travaux d'aménagement du local 14 place du marché : 100K€

Une ligne budgétaire de 38 842 € est ouverte au chapitre 10 afin de procéder au remboursement des versements indus de deux taxes d'aménagement suite à un transfert de permis de construire (article L331-26 du code de l'urbanisme)

b. Les recettes d'investissement

Afin de pouvoir financer ce programme d'investissement ambitieux, il convient d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des financements en recettes. La priorité étant de couvrir les remboursements d'emprunts puis de financer les investissements nouveaux via l'épargne nette.

Les recettes prévisionnelles d'investissement atteignent 11 293 225 € et se répartissent entre les dépenses réelles (6 700 497 €), les opérations d'ordre (4 592 728 €) et le virement de la section de fonctionnement de 2 625 862 € pour 2022 contre 1 942 641 € en 2021.

	BUDGET TOTAL 2021	BP 2022	EVOLUTION
13 - Subventions d'investissement	2 093 426 €	3 445 742 €	64,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 060 220 €	1 500 000 €	41,5%
21 - Immobilisations corporelles	173 €	0 €	-100,0%
10 - Dotations fonds divers et réserves	527 701 €	390 000 €	-26,1%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 155 139 €	1 356 290 €	17,4%
165 - Dépôt et cautionnements reçus	2 000 €	2 000 €	0,0%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	173 400 €	6 465 €	-96,3%
45 - Opérations pour compte de tiers	33 924 €	0 €	-100,0%
Total des recettes réelles d'investissement	5 045 983 €	6 700 497 €	32,8%

Les **subventions d'investissement** atteignent un niveau prévisionnel élevé de 3,44M€ en 2022 grâce à une gestion active dans la recherche de subventions auprès des partenaires de la Ville. Ces ressources sont la condition sine qua non pour financer les nombreux projets d'investissement sans endetter fortement la collectivité. En effet, les subventions d'investissement représentent 51,4% des recettes réelles d'investissement en 2022.

A noter que les reports de subventions atteignent 880K€ avec notamment les inscriptions de subventions liées à la couverture des terrains de tennis (280K€), le local de la poissonnerie (135K€), l'aménagement du Parking Poincaré (76K€), la vidéoprotection (46K€)...

Parmi les nouvelles inscriptions de crédits budgétaires on retrouve notamment trois subventions importantes obtenues l'an dernier dans le cadre du Plan de Relance et de la DSIL « classique », il s'agit du renforcement des planchers du musée (510K€), de l'aménagement du Champ de Foire (400K€) et de la mise en conformité électrique de la Cathédrale (360K€). A ces subventions s'ajoutent d'autres subventions telles que l'aménagement du Champ de Foire (302K€), la couverture des terrains de tennis (126K€), le street-park Marie & Mathias (115K€), l'aménagement du beffroi (104K€)...

Enfin, il est précisé que la Ville a obtenu une dérogation à la participation minimale (80%) au financement des travaux de la conformité électrique de la cathédrale puisque ce projet fait l'objet d'une rénovation sur un monument protégé au titre du code du patrimoine.

Les **dotations et fonds divers** (hors 1068) s'élèvent à un montant prévisionnel de 390K€, en baisse de 26% par rapport au BP total 2021. Cette diminution s'explique notamment par un niveau attendu de FCTVA (270K€) moins élevé du fait des dépenses éligibles d'investissement moindres lors de l'exercice précédent. Les taxes d'aménagement pour 2022 sont estimées à 120K€.

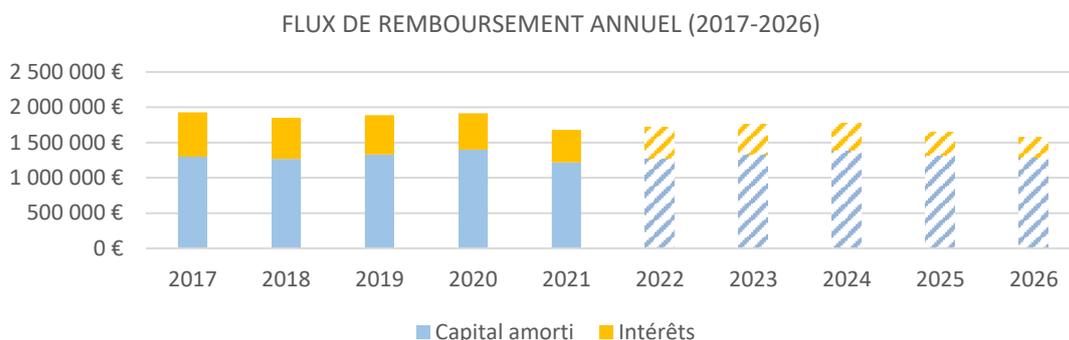
c. La gestion de la dette

La fin du remboursement de la régularisation de la TVA de la construction de la Salle de l'Arsenal permet de dégager des marges de manœuvre en investissement (95K€) et de réduire la voilure du chapitre 16.

Pour 2022, le recours à l'emprunt sera encore une fois limité et raisonné afin de ne pas endetter trop fortement la collectivité dont la dette au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 15,9M€ avec un remboursement en capital estimé à 1,28M€. Une inscription prévisionnelle de souscription d'emprunt de 1,5M€ a été inscrite au BP2022 et sera ajustée en fonction de la notification des subventions d'investissement en cours d'année. Dans le cadre de la tranche 2 du dispositif Intracting, la Ville obtiendra un financement sous forme d'avance remboursable de 173 327 € de la part de la Banque des Territoires.

Quant aux charges financières liées aux emprunts, on constate une nouvelle baisse avec un montant prévisionnel de 442K€ en 2022. Ce montant intègre l'impact de la hausse du taux Livret A pour environ 15K€.

Toutes choses égales par ailleurs, les flux de remboursement annuel devraient rester relativement stables avec une hausse mécanique des remboursements en capital sur les prochaines années.



d. Les indicateurs financiers obligatoires

Pour les communes de 3 500 habitants ou plus, l'article L2313-1 du CGCT impose aux collectivités une certaine transparence au sujet de leur situation financière à travers l'inscription d'indicateurs de bonne gestion.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population :	16 355	16 406	16 100	16 113	15 734	15 898
Ratio n°1 : Dépenses réelles de fonctionnement/Population	1 371,50	1 387,12	1 400,38	1 383,59	1 438,06	1 369,03
Ratio n°2 : Produit des impositions directes/Population	496,93	503,37	525,94	535,17	583,59	554,41
Ratio n°3 : Recettes réelles de fonctionnement/Population	1 330,66	1 313,12	1 353,41	1 351,87	1 382,08	1 406,58
Ratio n°4 : Dépenses d'équipement brut/Population	258,80	253,23	322,07	192,32	301,40	514,20
Ratio n°5 Encours de la dette/Population	1 117,00	1 099,22	1 098,05	1 097,16	1 037,37	1 004,49
Ratio n°6 : D.G.F./Population	261,02	260,91	260,88	263,39	268,01	265,63
Ratio n°7 : Dépenses de personnel /D.R.F	57,73	57,82	56,15	59,13	57,01	60,38
Ratio n°9 : D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F.	109,45	111,97	110,04	109,44	110,23	103,11
Ratio n°10 : Dépenses d'équipement brut / R.R.F	19,45	17,63	23,80	21,90	21,81	36,56
Ratio n°11 : Encours de la dette / R.R.F.	85,70	83,71	81,41	81,16	75,06	71,41

Le budget annexe Stationnement Parking Poincaré

I. Présentation générale du budget annexe

Le budget annexe Parking Poincaré a été créé par délibération du 8 mars 2022 suite à la mise en enclos du site par l'implantation d'un système de barriérage faisant passer le stationnement en parc aménagé et en le requalifiant en SPIC. Il a également été décidé d'intégrer ce parc de stationnement dans la régie municipale dotée de la seule autonomie financière « Parking Poincaré ».

L'entrée en exploitation est estimée au 1er juin et les inscriptions budgétaires ont été adaptées en conséquence. De plus, l'exercice 2022 devrait générer un excédent plus important que les années suivantes au vu de l'état général du parking et permettra au budget annexe de disposer d'un niveau de trésorerie lui permettant de supporter les charges d'entretien des années futures.

Les principales inscriptions budgétaires se trouvent en section d'exploitation puisque la section d'investissement se limite à l'acquisition de quelques biens matériels et aux dotations aux amortissements du parking, de ses équipements et des subventions associées.

a. Section d'exploitation

La section d'exploitation est équilibrée à hauteur de 28 100 € de la manière suivante :

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
011 - Charges à caractère général	10 800 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 000 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	4 200 €		
67 - Charges exceptionnelles	100 €		
Total des dépenses réelles d'exploitation	15 100 €	Total des recettes réelles d'exploitation	24 000 €
042 - Opérations d'ordre entre section	13 000 €	042 - Opérations d'ordre entre section	4 100 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	13 000 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation	4 100 €
Total des dépenses d'exploitation	28 100 €	Total des recettes d'exploitation	28 100 €

En dépenses d'exploitation, on retrouve :

- Les **charges à caractère général** intègrent les dépenses nécessaires à la mise en route, à l'entretien du site et au bon fonctionnement de la régie municipale

Liste des dépenses prévisionnelles :

- Frais de mise en route du TPE et des frais bancaires liés à son utilisation pour 2 600€
- Acquisition de tickets de stationnement à hauteur de 1 000€
- Une éventuelle campagne de communication pour l'ouverture du site de 1 000€
- L'abonnement et les consommations électriques ainsi que les vérifications des installations à hauteur de 500€
- L'entretien des espaces verts et de la voirie (balayages, déneigement, ...) du site pour un montant estimatif de 4 250€
- Une enveloppe pour les diverses acquisitions et aléas pouvant intervenir au cours de l'année pour 1 450€

- Les **charges de personnel** de 4 200 € correspondent au remboursement au budget principal de la Ville des frais de mise à disposition de deux agents communaux pour l'équivalent de 0,2 ETP.
- Les **charges exceptionnelles** pour faire face à d'éventuels dépenses en cours d'exercice.
- Les **opérations d'ordre** qui correspondent aux dotations aux amortissements pour l'amortissement annuel des immobilisations qui constituent le Parking Poincaré et pour le matériel associé. Il s'agit d'une dépense obligatoire destinée à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

En recettes d'exploitation, on retrouve :

- Les **produits des services** qui sont constitués des recettes issues de l'exploitation du parking Poincaré et qui se distinguent en deux types :
 - La vente de tickets de stationnement (visiteurs de l'hôpital, usagers, touristes...)
 - La vente d'abonnements aux riverains et aux personnels soignants de l'Hôpital Saint-Charles.
- Les **opérations d'ordre** qui se composent des reprises de subventions. Ces dernières correspondent aux subventions reçues au titre de la construction du parking Poincaré et qui doivent être amorties au même titre que l'aménagement en lui-même et pour la même durée.

b. Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 13 000 € de la manière suivante :

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
21 - Immobilisations corporelles	8 900 €		
Total des dépenses réelles d'exploitation	8 900 €	Total des recettes réelles d'exploitation	0 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 100 €	040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	13 000 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	4 100 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation	13 000 €
Total des dépenses d'exploitation	13 000 €	Total des recettes d'exploitation	13 000 €

Les ressources d'investissement se composent intégralement des amortissements pour 13K€ et les dépenses intègrent des crédits pour assurer l'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement du parking (barrières, remplacement de végétaux,...)